

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2596

AVIS PUBLIC est donné que le 21 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2596 intitulé :

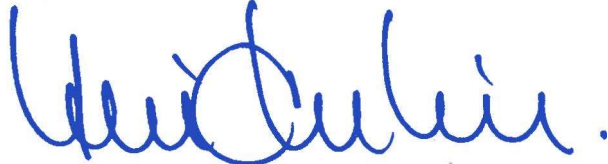
« Règlement modifiant le Règlement n° 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'ajouter une grille tarifaire pour le Service de l'urbanisme et modifiant le Règlement n° 2225 sur les permis et certificats afin d'abroger le chapitre 7 concernant la tarification »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 13 novembre 2024 et qu'un certificat de conformité a été émis le 15 novembre 2024, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 18^e jour de novembre 2024.

Le greffier,



René Chevalier